De quels ministères ordonnés l'ACO a-t-elle besoin pour accomplir sa mission ?

Rencontre nationale de Grenoble, samedi 7 mai 2006. Jean-François Peyrard, Président de l'ACO, conclut ainsi le temps d'intervention des Comités diocésains sur la première partie de la Charte :

« Les questions posées révèlent bien comment nous sommes marqués par la diminution croissante du nombre d'aumôniers et cela va encore s'accentuer très rapidement. Le partenariat laïcs/prêtres auquel nous travaillons depuis la rencontre de Toulouse en 1998 peut-il répondre longtemps à cette réalité objective ? Il ne s'agit pas pour autant de balayer la question de la place des prêtres qui ont tant apporté depuis sa création à la mission et au développement de l'ACO et qui continuent de le faire, même moins nombreux. Dans le même temps, comment ne pas prendre en compte la question de la place des diacres, auxquels seule une phrase de la Charte est jusque-là consacrée ?

En fonction de ces différents éléments, nous pensons qu'il est urgent que le Conseil national conduise une recherche autour de la question : de quels ministères ordonnés l'ACO a besoin pour vivre sa mission ? Cette recherche ne doit pas s'enfermer dans les ministères tels que l'Eglise nous les propose aujourd'hui mais bien se décliner en termes de besoins concrets. Dans le même temps, nous devons réaffirmer et faire vivre la pleine responsabilité des laïcs dans la conduite du mouvement. Cette recherche devra nous conduire ensuite au dialogue avec d'autres dans l'Eglise, d'abord en Action Catholique, en vue d'un échange avec l'Episcopat » (Compte rendu Grenoble, tome 1).

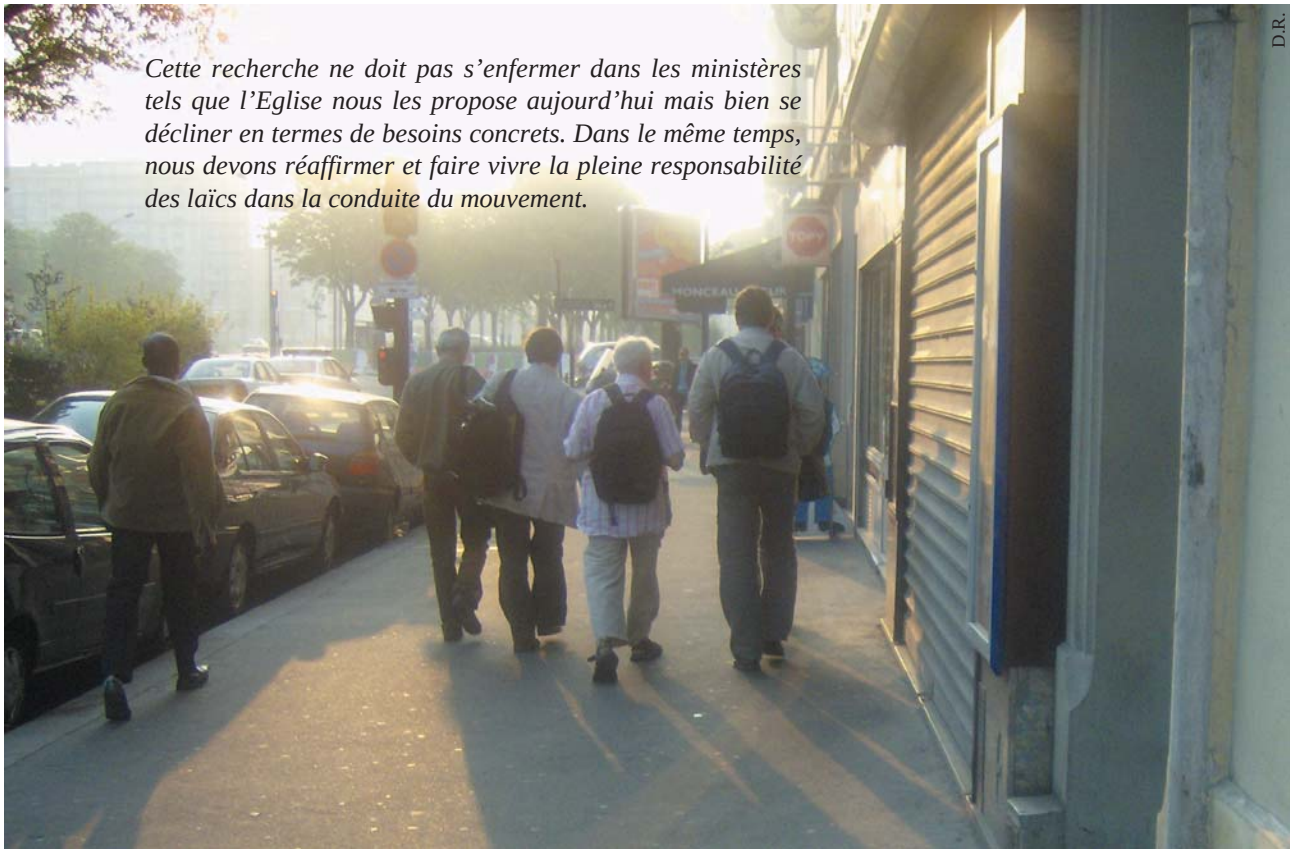

Cette recherche ne doit pas s'enfermer dans les ministères tels que l'Eglise nous les propose aujourd'hui mais bien se décliner en termes de besoins concrets. Dans le même temps, nous devons réaffirmer et faire vivre la pleine responsabilité des laïcs dans la conduite du mouvement.

Indispensables ou essentiels ?

Le Conseil national d'avril 2007 et la Commission nationale de l'Aumônerie de mai 2007 se sont donc emparés de la question, à tour de rôle parce que les exigences du calendrier font que la recherche a démarré au moment de l'année où ces deux instances se réunissent séparément. Mais la réflexion de la seconde s'est articulée sur celle de la première, dans la logique de l'évolution en marche depuis une dizaine d'années, qui tend à accentuer concrètement le dialogue entre laïcs et ministres ordonnés dans le mouvement.

Une réalité inéluctable : les prêtres ne peuvent plus assurer toutes les tâches dont ils étaient investis auparavant. Les premières questions qui arrivent naturellement sont :

- Est-ce grave ? Quelles sont les conséquences pour l'ACO ?
- Voyons ! L'ACO est un mouvement de laïcs responsables au nom de leur baptême de témoigner de la Bonne Nouvelle de l'Evangile. S'ils sont réunis en mouvement, c'est pour apporter ce témoignage collectif dans le monde ouvrier.
- Mais est-ce si évident pour la totalité de ses membres ?
- La conscience de cette responsabilité est sans cesse à éveiller, à rappeler.
- Qui le fait ?
- Le mouvement à travers les moyens qu'il se donne : révision de vie, résolutions, temps forts, célébrations, formations… et parce que la mission de l'ACO est mission de l'Eglise avec le signe visible donné par la présence du ministère de l'Eglise. Cette présence n'est pas indispensable pour accomplir les tâches qui reviennent aux laïcs, mais essentielle puisqu'elle touche à « l'essence » même de notre mouvement.

Telle a été la conclusion de cette première étape de la recherche qui s'est appuyée sur la reprise de deux apports faits au cours de journées de formation du secrétariat national.

I. Un éclairage historique

Jean Rigal, ecclésiologue, nous a apporté un éclairage historique sur les ministères de l'Eglise :

1. Il est parti des Actes des Apôtres où l'on trouve deux références très claires aux ministères dans la communauté primitive de Jérusalem :

❒ L'institution des douze qui a une fonction symbolique capitale : les douze tribus d'Israël. Elle préfigure le rassemblement final de toute l'humanité. Cette institution

joue un triple rôle : elle est témoin de la résurrection, elle a un rôle de direction (choix des sept, choix par rapport aux biens de la communauté), elle est garante de l'unité.

❒ L'institution des sept qui répond à un besoin : « Les Hellénistes se mirent à récriminer contre les Hébreux parce que leurs veuves étaient oubliées dans le service quotidien » (AC 6,1-7). Ce service (diakonia en grec) désigne l'assistance matérielle aux veuves traditionnellement pauvres. Les douze convoquent une assemblée plénière et demandent de désigner en son sein « sept hommes de bonne réputation, remplis d'Esprit et de sagesse ». Leur élection est suivie de la prière et de l'imposition des mains en vue de conférer aux élus une nouvelle fonction. Les plus connus sont Etienne et Philippe. Nous les voyons baptiser et prêcher, les douze se réservant pour la prière, le témoignage de la résurrection, le service de la Parole.

Peu à peu, les sept vont disparaître parce que le besoin n'existera plus.

2. Jean Rigal s'est ensuite arrêté sur l'expansion missionnaire à partir de 43 après Jésus Christ, qui s'achèvera avec la mort de Paul et Pierre à Rome vers 70.

Une trilogie de ministères s'installe : l'apôtre, le prophète et le maître (1 Cor,12,27-28).

« Vous êtes le corps du Christ et chacun est membre à sa place. En premier, ceux que Dieu a fait apôtres dans son Église. À la deuxième place, les prophètes. À la troisième, les maîtres. »

Les apôtres sont envoyés pour une première annonce de l'Evangile (l'accent est mis sur l'envoi), les prophètes sont ceux qui parlent sous l'inspiration de l'Esprit (l'accent est porté sur la parole) ; les maîtres sont chargés de l'enseignement.

De cette période, on peut retenir six points qui ont compté pour l'institution des ministères :

❒ La fidélité au Christ : il y a une certaine souplesse pour inventer des ministères mais tous rappellent la fidélité au Christ.

❒ L'organisation dans la durée : les apôtres vieillissent et meurent. La fin des temps ne vient pas. L'Eglise s'organise avec des responsables des églises locales. Très vite, la présidence de l'Eucharistie est réservée aux ministres.

❒ Le souci de répondre aux besoins : quand il y a un besoin, on crée un ministère.

❒ La volonté de maintenir l'unité qui deviendra la charge de l'évêque, assisté par un presbyterium et des diacres.

❒ La succession : les évêques se succèdent dans la charge des apôtres.

❒ L'investiture : le rite de l'imposition des mains signifie que l'initiative vient de Dieu.

3. Le Concile de Trente (1545 à 1563) est le troisième temps retenu pour cet exposé sur les ministères ordonnés. Il sera porteur de ces quatre insistances :

❒ L'ordre est un vrai sacrement. Ceci est précisé en opposition à Luther qui affirmait : « Nous sommes tous prêtres par le baptême. »

❒ La messe est mise en avant comme « sacrifice », au détriment de la Parole de Dieu et de la mission. Sacerdoce ministériel et sacrifice de la messe sont inséparables.

❒ Les prêtres sont au sommet de la hiérarchie des ministères, en relation personnelle et verticale avec le Christ.

❒ Les évêques sont supérieurs aux prêtres pour le gouvernement pastoral. Ils confirment et ordonnent.

Cette conception des ministères va marquer l'Eglise pendant longtemps…

4. Et nous en arrivons à Vatican II (1962-1965) qui apporte un profond bouleversement dans la manière d'articuler le peuple de Dieu, l'Eglise et les ministères. C'est sur la Constitution dogmatique sur l'Eglise que nous allons particulièrement nous arrêter. Elle a été promulguée le 21 novembre 1964. Son titre contient les premiers mots du texte « lumen gentium » : le Christ est la lumière des peuples.

D.R.

Lumen gentium définit l'Eglise comme un peuple tout entier appelé et tout entier envoyé.

« Tous les disciples du Christ sont appelés à rendre partout témoignage au Christ et à qui leur demande, à rendre compte de l'espérance de la vie éternelle qui est en eux. ».

Etre baptisé, c'est participer à la mission du Christ dans le monde. On a besoin de rien de plus que le baptême, la confirmation et l'Eucharistie pour annoncer l'Evangile.

Quatre insistances du Concile :

❒ L'Eglise est peuple de Dieu, corps du Christ. Les ministères sont à l'intérieur et au service du corps ecclésial. Ce qui est premier, c'est le « nous » ecclésial. Les ministres ordonnés ne surplombent pas cet ensemble : ils en font partie.

❒ Dans l'Eglise, il y a diversité des fonctions et des charismes. Vatican II rétablit le diaconat permanent.

❒ L'Episcopat est un sacrement et les prêtres sont les coopérateurs des évêques.

❒ Le lien entre l'annonce de la Parole de Dieu, la célébration de l'Eucharistie et le service des hommes est souligné. La mission de l'Eglise peuple de Dieu est de tenir ensemble trois tables : la table de la Parole, la table de l'Eucharistie, la table de la fraternité.

II. Un éclairage théologique

Jean-Louis Souletie, théologien, est l'auteur du deuxième apport. Il se réfère résolument à Vatican II. Jean-Louis a aidé plusieurs fois l'ACO à réfléchir sur la question des ministères ordonnés (voir notamment Repères n°75 de septembre 2006).

Voici quelques points de son exposé :

1. « Il n'a pas de crise de la théologie des ministères. Elle est établie fermement par le Concile (…) Pour l'essentiel la doctrine est ferme. Le problème réside dans sa mise œuvre dans une période de l'Eglise marquée par la fragilisation des communautés chrétiennes, des mouvements, etc., et la précarité de la vie de foi des fidèles exposés aux courants de la culture sécularisée. Ce qui est en crise aujourd'hui, c'est la vie chrétienne, autrement dit la perception de celle-ci par les baptisés eux-mêmes comme une vocation baptismale de tout le peuple de Dieu. Notre difficulté réelle est de savoir faire vivre nos communautés chrétiennes (mouvements, paroisses) de manière nourrissante pour leurs membres. »

2. Etre baptisé, ce n'est pas seulement être sauvé en espérance ; c'est participer à la mission du Christ dans le monde, c'est entrer de manière active dans le mystère du salut parce que c'est un projet de Dieu (Lumen Gentium 1).

3. Les diacres, les prêtres et évêques sont au service du peuple de Dieu. « Le Christ Seigneur pour paître et faire croître le peuple de Dieu, a institué dans son Eglise divers ministères qui tendent au bien de tout le corps » (Lumen Gentium 18).

Le sacrement de l'ordre est celui de l'Eglise, pas celui de l'ordonné. Il est nécessaire à l'Eglise et sa permanence n'est pas celle des ministres mais du ministère de l'Eglise. Le ministère de l'Eglise rappelle que c'est le Christ qui appelle et qui envoie. Vatican II parle « d'élever des prêtres et des diacres au service du peuple de Dieu afin que tous parviennent au salut en Jésus Christ ». C'est pourquoi, même un mouvement associatif a besoin de ministres ordonnés pour que ses membres parviennent au salut. Mais les ministères ordonnés n'ont pas d'abord une fonction d'organisation. Ils sont signes d'une Eglise qui annonce le salut, signe que Dieu aujourd'hui sauve l'humanité.

III. Des textes du mouvement

A ces deux apports, ont été joints quelques extraits de textes du mouvement : la Charte des fondements qui souligne : « l'ACO, mouvement de laïcs, fonde sa mission sur celle du Christ et de toute l'Eglise : accueillir et annoncer la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu », et le document « Partenaires pour la mission », qui a servi de base de travail pour le week-end des responsables diocésains en juin 2000.

Celui-ci nous rappelle que « l'ACO ne se définit pas comme une simple association : elle est communauté d'Eglise qui veut être au service du dialogue que Dieu engage avec l'humanité. Elle n'a pas sa source en elle-même. Pour Vatican II, l'Eglise est « sacrement », c'est-à-dire « signe » ouvert à la fois sur Dieu et sur le monde. Sa mission reçue de Dieu se fait au service de toute l'humanité (…) L'Eglise est affaire d'alliance… De même que Dieu nous fait partenaires de l'alliance, nous sommes invités à être partenaires de la mission qu'il nous confie.

Dans cette relation, le ministère ordonné signifie :

❒ Le don de Dieu ;

❒ Qui appelle les hommes à vivre en communion, en église.

❒ Il manifeste également que la foi de la commu-

nauté s'enracine dans la foi des apôtres. Dans le mouvement, la relation des ministres ordonnés avec les laïcs assure que l'ACO entend vivre le lien au Christ et à toute l'Eglise.»

Il est vital que cette question des ministères ordonnés soit réfléchie dans tout le mouvement, de l'équipe de base au comité de secteur, comité diocésain et régional parce que, nous le voyons bien, nous ne pouvons pas nous contenter de palier la diminution de la présence des aumôniers en « bricolant » rapidement des solutions de rafistolage. Il y a une réflexion de fond à mener sur pourquoi localement, nous tenons à la présence des ministres ordonnés, prêtres et diacres, dans les priorités que nous nous donnons et ce que nous attendons d'eux.

Cette réflexion ne peut se faire qu'en dialogue laïcs / ministres ordonnés puisque tous, de façon concertée, auront à faire évoluer leur manière de prendre part à la mission.

Prenons le temps d'un débat en rencontre de responsables, CS, CD, région où les aumôniers seront présents pour nous dire :

Comment accueillons-nous cette recherche ?
Quels enjeux y voyons-nous pour notre réalité locale ?
Qu'est-ce qui dans ce qui est présenté ci-dessus nous étonne ?
Que découvrons-nous de nouveau ?
Qu'est-ce qui nous conforte dans nos convictions ?
Avons-nous des désaccords avec ce qui est exprimé ? Des réticences ?
Qu'avons-nous envie de retenir pour poursuivre la recherche localement ?

IV. Des lieux signifiants

Parce que le signe donné par les ministères ordonnés passe par des ministres et des « lieux signifiants », notre recherche nous appelle à discerner où la présence de ministres ordonnés est essentielle pour la mission de l'ACO aujourd'hui. C'est bien la mission qui est première dans le contexte actuel d'un monde ouvrier profondément bouleversé dans ses solidarités, autrefois naturelles, aujourd'hui mises à mal par le libéralisme. Quelques pistes ont été proposées avec le document de préparation à la Session nationale des aumôniers de secteur qui se déroulera en septembre 2007 et qui sera, bien entendu, une étape importante dans la recherche.

En voici le rappel :

❒ Au service de la pleine responsabilité de tous les membres du mouvement

Pour vivre sa mission l'ACO a besoin de responsables et de la participation de tous ses membres.

Prêtres et diacres sont ordonnés pour servir la responsabilité de tous, « pour mettre les saints en capacité de participer à la construction du Corps du Christ » (Eph. 4,12).

Pour que la mission du mouvement soit l'affaire de tous, la présence du ministère ordonné est nécessaire pour contribuer à l'éveil, la reconnaissance de la vocation et des talents de chacun. Il veille aussi à ce que les membres du mouvement puissent avoir les moyens de formation qui leur sont nécessaires.

❒ Dans le peuple qui nous est confié

Parce que Dieu fait alliance avec l'humanité, parce que Jésus est notre frère en humanité, c'est dans le peuple qui est le nôtre que nous sommes appelés à servir la rencontre de Dieu avec son peuple.

Les prêtres et les diacres sont nécessaires dans l'attention à ce que chacun prenne sa part pour construire une société juste et solidaire, pour servir ceux qui ne sont jamais servis, pour offrir des lieux de révision de vie et de partage de foi où la vie et l'Evangile entrent en dialogue.

❒ « En mouvement ensemble »

« Les membres de l'ACO sont appelés à s'accueillir dans une grande diversité de situations, d'expériences humaines, spirituelles, et de choix de vie » (Charte des fondements 242). Nous sommes tous responsables de la mission du mouvement et nous y prenons part dans la complémentarité de nos situations, de nos âges, de nos engagements, dans l'expérience du regroupement. Chaque équipe, chaque initiative, chaque membre relié aux autres fait exister le mouvement.

Le ministère ordonné est nécessaire pour favoriser la rencontre des diversités, l'articulation des initiatives, la reconnaissance mutuelle. Les prêtres exercent un ministère de relation, de « jointure » pour que le mouvement soit un signe fort, un sacrement de fraternité.

❒ En Eglise, Peuple de Dieu

« L'ACO situe sa mission au cœur de celle de l'Eglise. Elle n'est pas l'Eglise à elle seule. La présence des ministres ordonnés rappelle cette dimension » Charte des fondements 244.

Unis entre eux et à l'évêque, les prêtres et les diacres (souvent engagés eux-mêmes dans d'autres communautés d'Eglise) signifient la place de l'ACO dans l'Eglise, à commencer par la Mission ouvrière.

La mission de l'Eglise prend sa source dans la Résurrection de Jésus, la foi des apôtres et le don de l'Esprit Saint.

Les ministres sont ordonnés pour servir le dialogue avec Dieu dans l'accueil de la Parole, la prière et les sacrements, les partages de foi.

Pour poursuivre notre réflexion localement :

Ces quatre pistes nous semblent-elles pertinentes ?

Correspondent-elles à nos priorités locales ?

En voyons-nous d'autres en sachant que nous devons forcément limiter nos attentes ?

De nouvelles formes de présence des ministres ordonnés sont sans doute à rechercher. Y avons-nous déjà réfléchi ?

La recherche va se poursuivre au Conseil national d'octobre 2007. Elle sera enrichie des travaux de la Session nationale des aumôniers de secteur de septembre 2007.

Parmi les questions à creuser, notons celles-ci :

- Comment allons-nous confronter notre recherche à ce qui est réfléchi en Mission ouvrière et dans d'autres mouvements d'action catholique spécialisée ?
- Comment allons-nous interpeller l'Eglise sur les conclusions de notre recherche ?
- Comment allons-nous prendre en compte les questions de l'interpellation aux ministères ordonnés et de leur formation ?
- Quelles précisions allons-nous donner sur la place du ministère diaconal dans le mouvement ?

La révision de vie du Conseil national d'avril 2007 a permis de toucher du doigt combien la spiritualité de l'ACO est réelle, riche dans sa spécificité. A nous tous, laïcs et ministres ordonnés de continuer à la nourrir, la faire vivre et la partager… une mission exaltante, non ?

Michèle Béarez

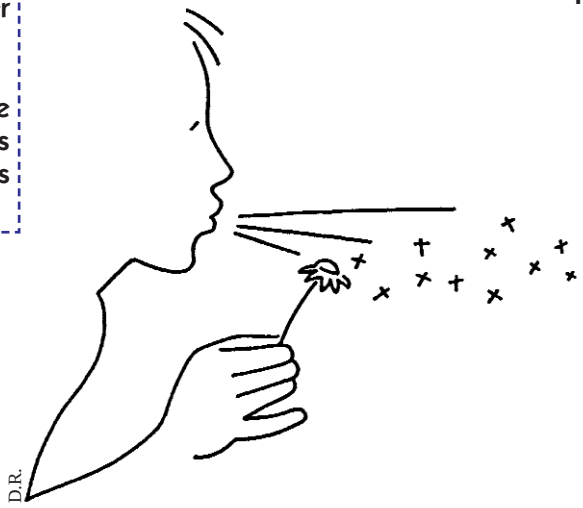

D.R.

Ministère ordonné et accompagnement

Les ministères ordonnés sont essentiels au mouvement parce que, par l'ordination, ils signifient le lien au Christ et à son Eglise.
Quand un aumônier n'est pas remplacé dans un Comité de secteur ou un Comité diocésain, on peut être tenté de chercher à combler le vide à tout prix en faisant appel à un laïc, serait il religieux (se).
On transforme alors le besoin du signe d'Eglise en besoin d'accompagnement. Ce n'est pas du même registre.
Nous sentons-nous, responsables laïcs, si peu armés que nous ne puissions conduire la mission sans accompagnateur ? Nous ne sommes pas sans moyens : publications, guides… Les utilisons-nous ?
Cela rejoint la réflexion que nous sommes tous invités à mener sur les ministères ordonnés que l'on ne peut dissocier d'une réflexion sur la pleine responsabilité des laïcs dans le mouvement.
Des moyens sont à chercher pour la soutenir. Certains sont déjà mis en place : formation à la responsabilité (Loire-Atlantique) ; un guide sur la responsabilité de conduite sera également édité en janvier 2008.